L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

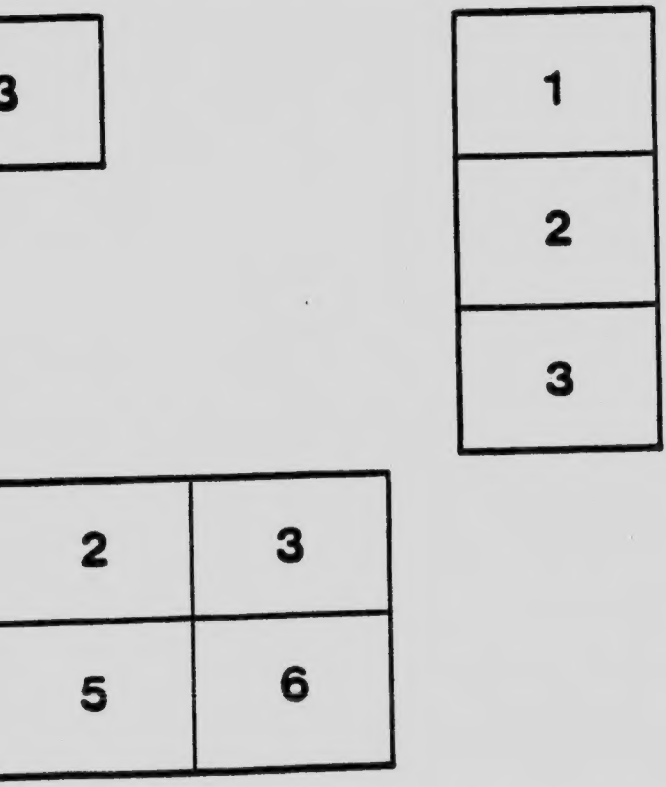

Lectures sociales populaires

SÉRIE A CINQ SOUS

No 4

Le procès de la Bière

par

Le DOCTEUR ALBERT JOBIN

Éditions de
l'Action Sociale Catholique
101, rue Ste-Anne, 101
QUÉBEC

1915

Lectures sociales populaires

SÉRIE A CINQ SOUS

No 4

Le procès de la Bière

par

Le DOCTEUR ALBERT JOBIN

Éditions de
l'Action Sociale Catholique
101, rue Ste-Anne, 101
QUÉBEC

1915

HV5061
J62
1915
c.2
***

Sous les auspices du Conseil Central de la Croix Noire.

Avec la permission de l'Autorité Ecclésiastique.

Montréal, 12 septembre 1915

A M. le Docteur ALBERT JOBIN,
Québec.

Mon cher confrère,

Votre *Procès de la Bière* est une mise au point absolument nécessaire.

Jusqu'à ces dernières années l'on croyait rester dans les justes limites, en n'usant pas d'alcool jusqu'à l'enivrement.

L'on croit encore aujourd'hui — les annonces sont si puissantes, — que la bière est véritablement une boisson hygiénique, apéritive et réconfortante : rien que cela.

L'on ne se doute pas que deux verres de bière ordinaires contiennent trois onces d'alcool, et qu'avec trois onces d'alcool pris tous les jours, en nature ou sous forme de bière, l'homme le plus robuste, le mieux portant, s'alcoolise sûrement dans l'espace de vingt-quatre mois.

Il était plus que temps d'attirer l'attention de nos compatriotes sur cette vérité.

Je vous félicite de l'avoir fait en termes si clairs, si précis.

Il faut que ce tract soit lu dans toutes nos familles canadiennes-françaises.

C'est ainsi que j'en parlerai, chaque fois que j'en aurai l'occasion.

Cordialement à vous.

Dr JOS. GAUVREAU.

LE PROCÈS DE LA BIÈRE

Je viens mettre, ici, le public en garde contre l'usage ou plutôt l'abus de la bière, dont le commerce menace de devenir un *danger public.*

« Voilà encore de *l'exagération* », diront en chœur les brasseurs de bière et tous les profiteurs de ce commerce. Et je sais bon nombre de personnes, absolument de bonne foi et nullement intéressées dans ce commerce, qui penseront de même. Cependant, le mot est juste. Cette boisson jouit, en effet, auprès du public, et même dans les classes supposées les meilleurs de la société, d'une faveur non justifiée. On lui trouve des qualités, mais on ne lui reconnaît aucun inconvénient. On vit sans défiance à son égard. Aussi en use-t-on, et en abuse-t-on libéralement. Eh ! bien, il faut le dire et le répéter, c'est là une fausse mentalité. C'est pour mettre le public en garde contre les effets pernicieux de cette boisson que j'écris ces quelques lignes.

FAUSSE SÉCURITÉ

Grâce à une campagne de tempérance qui date à peine de dix ans, notre peuple est plus averti des dangers de l'usage des boissons fortes qu'il ne l'était autrefois. On s'en défie plus ; et, les statistiques officielles le démontrent, la consommation en est moins grande. Il y a en effet quelque chose de changé. Mais par contre la bière jouit encore d'une grande faveur. C'est le breuvage populaire par excellence dans notre pays. Aussi sa consommation va toujours en augmentant. Je le démontrerai tout à l'heure.

Et ce qui contribue à garder à cette boisson, malgré tout, une position de faveur, c'est la croyance en son innocuité. On ne voit dans son usage aucune conséquence fâcheuse. Et ce qui est de nature à tenir notre population dans ce faux état d'esprit, ce sont particulièrement les annonces et les réclames qu'on lit dans les journaux. J'ai présentement sous les yeux des découpures prises dans différents quotidiens. Entr'autres annonces alléchan-

tes, on y lit des choses comme celles-ci: « Lorsque vous buvez les bières*** pour apaiser votre soif, vous prenez une *nourriture* aussi bien qu'un breuvage.»

Tel autre journal annonce une *lager* en disant : « elle est plus pure que l'eau de source la plus limpide. Vous ferez une belle excursion si vous en emportez *une caisse.*»

Un troisième journal annonce une bière avec ces mots : « Vous pouvez en boire *à volonté* sans que cela vous *incommode.*»

Comment résister à des annonces aussi séduisantes, et qui ne sont rien moins que de véritables tentations ? Car elles flattent ce goût de boire, qui, avec la luxure et le jeu, forme la trilogie des passions humaines.

Si encore les brasseurs, qui spéculent, pour vivre, sur les vices et les passions de leurs semblables, disaient vrai dans leurs annonces, passe encore. Mais non... Annoncer par exemple qu'on peut boire telle bière*** *à volonté, sans que cela nous incommode...*, c'est tromper, c'est mentir effrontément. Car la bière pour laquelle on fait cette an-

nonce porte 10.40 p. c. d'alcool de preuve, au témoignage de M. A. McGill, analyste du gouvernement d'Ottawa. Alors, malheur à celui qui mettrait en pratique le conseil de *boire à volonté* de cette bière. D'abord, il en sera plus qu'*incommodé :* il s'enivrera.

Ensuite, si malgré cette expérience, il persiste à suivre ce conseil à la lettre, la bière fera de lui un ivrogne, de sa femme une martyre, et de ses enfants des dégénérés. C'est en résumé l'histoire de tous les buveurs, quelle que soit leur boisson favorite.

Si, maintenant, à ces annonces mensongères vous ajoutez certaines réclames malheureuses, dans lesquelles on recommande l'usage de la bière, et cela sans aucun mot d'avertissement ni de restriction, on admettra avec moi qu'il n'en faut pas plus pour enraciner dans l'esprit de notre population la croyance en l'innocuité de nos bières.

Et cependant, c'est le contraire qui est vrai.

LA BIÈRE EST-ELLE UNE NOURRITURE ?

Annoncer la bière comme une nourriture, c'est prendre avec la vérité un peu trop de liberté. Sans doute, je ne nie pas que la bière contienne quelques substances nutritives ; mais la proportion en est si petite, à peine 5 p. c., d'après les rapports officiels, qu'il en faudrait absorber une quantité énorme pour y trouver la substance d'un repas. Du reste, où et quand a-t-on vu un homme se nourrir avec de la bière ?

Pour inciter le peuple à boire davantage de la bière, on ne recule même pas devant le mensonge le plus absurde. La crédulité humaine est grande, on le sait, pour tout ce qui est écrit dans la gazette, et certaines plumes en abusent. Dernièrement, dans un de nos *grands* journaux, un homme, caché sous un nom de plume, soutenait qu'il y a de l'*analogie* entre la bière et le pain. « L'un et l'autre, disait-il, proviennent des céréales, et sont obtenus par un principe de fermentation identique : le

levain (d'où provient l'alcool) qui fait du pain, ainsi que de la bière, un aliment savoureux et facile à digérer. *Le pain n'en contient pas moins de l'alcool.*»

Oser soutenir qu'il y a une *analogie* entre le pain et la bière, et que dans l'un comme dans l'autre il y a de l'*alcool*, voilà qui est d'une audace révoltante. Cela aussi me rappelle le mot de Turgot: « Rien n'assimile autant les objets que l'ignorance.»

Je ne ferai pas à l'intelligence de mes lecteurs l'injure de discuter cette ineptie. Tout enfant d'école sait qu'il n'y a pas une goutte d'alcool dans le pain qu'on mange, et qu'on n'a jamais vu une personne s'enivrer avec du pain. Les quelques légères traces d'alcool qu'il y a dans la pâte qui lève et qui fermente disparaissent complètement par la cuisson.

C'est ainsi cependant qu'on trompe sciemment notre population. En effet, annoncer que la bière est *le pain de l'ouvrier*, c'est un mensonge et une malhonnêteté, tout comme cette autre annonce : *le gin est le lait des vieillards.*

LA BIÈRE DONNE-T-ELLE DE LA FORCE ?

Le peuple croit, en effet, que la bière nourrit. C'est pour lui presque un article de foi. « Ça calme la faim », dit-il. — C'est une illusion. Un verre de bière ôte la sensation de la faim, mais ne la satisfait pas. Celle-ci revient plus impérieuse, et souvent accompagnée d'une soif plus grande pour les boissons alcooliques.

Une autre croyance populaire, c'est que la bière donne du courage et surtout de la force pour travailler. C'est le contraire qui est vrai.

Je ne conteste pas que l'absorption d'une certaine quantité de bière, comme de toute boisson alcoolique, puisse produire une excitation, pouvant simuler la force. Mais c'est là un effet passager, momentané. Cette excitation est bientôt suivie d'une action paralysante, qui est l'effet naturel de toute boisson alcoolique, et qui rend illusoire l'excitation momentanée. Et le rendement du travail obtenu avec l'usage de la bière est inférieur à celui que l'on obtient, en se

privant de toutes boissons fermentées ou distillées.

Qu'on lise attentivement l'observation suivante, rapportée par le docteur Clark, médecin de la reine Victoria. Le docteur Parkes, médecin d'un hôpital militaire à Londres, avait divisé ses soldats en deux groupes. Chaque groupe accomplissait la même besogne et recevait la même nourriture. La seule différence, c'est que l'un, en travaillant, prenait de la bière pour breuvage, et que l'autre n'en buvait pas. Au début de la journée, le premier groupe faisait plus de besogne ; mais bientôt son énergie fléchissait, et à la fin de la journée, les abstinents avaient accompli une plus grande somme d'ouvrage, et reçu en conséquence un meilleur salaire. Ceci dura plusieurs jours. A la fin, les buveurs demandèrent à être mis à leur tour au régime de l'abstinence, et les abstinents consentirent à devenir pour quelque temps des buveurs de bière. Le résultat fut absolument le même, c'est-à-dire que le groupe des abstinents faisait plus d'ouvrage et recevait un meilleur salaire que l'autre groupe.

IL SE BOIT DE LA BIÈRE DE PLUS EN PLUS

Rien d'étonnant qu'avec des idées courantes aussi fausses et que le journal vulgarise de tout le poids de son influence, il se fasse une si grande consommation de bière.

Le résultat de toutes ces réclames, en effet, c'est que notre peuple boit de plus en plus de la bière. Si nous ouvrons l'Annuaire du Canada (1912), les statistiques montrent que, pour ce qui est des boissons fortes, la consommation annuelle par tête de la population est sensiblement la même depuis 40 ans. Elle était

en 1869, de.....1 gallon 124
en 1890, de.....0 gallon 883
en 1912, de.....1 gallon 030

Par contre, la consommation de la bière a presque triplé dans le même espace de temps. Toujours d'après les chiffres officiels cueillis dans le même Annuaire de 1912, le Canada buvait, seulement en fait de bière :

7,865,309 gallons en 1869
17,196,115 gallons en 1890
47,518,647 gallons en 1912

Ce qui fait que la consommation annuelle pour chaque individu était :

de 2 gallons 290 mil. en 1869
de 3 gallons 360 mil. en 1890
de 6 gallons 598 mil. en 1912

Je cite ces chiffres pour montrer quel usage, ou plutôt quel abus, on fait de la bière. Et en face d'une progression aussi constante et aussi rapide dans la consommation, n'avons-nous pas raison de dire qu'il y a là un danger et qu'il est temps de réagir, en tout cas d'avertir ? Car j'estime que l'ignorance des méfaits de cette boisson est une des causes de ce que le fléau de la bière se propage de plus en plus.

Malgré que, de toutes les boissons fermentées et distillées, elle soit la moins dommageable, la bière ne devient pas moins un facteur important d'alcoolisme à cause de sa grande consommation. Car il y a ceci de particu-

lier, les buveurs de bière en sont généralement de grands consommateurs. C'est le témoignage de tous ceux qui ont étudié la question, notamment le docteur Brouardel, de Paris. En effet, je l'ai déjà dit, la moyenne de la consommation de la bière était, en 1912, pour chaque individu, de 6 gallons et demi en chiffres ronds. C'est déjà une jolie quantité. Maintenant, retranchez de la population totale toutes les personnes qui n'en boivent pas du tout, et elles sont nombreuses parmi les enfants, les femmes, et même les hommes, et vous aurez alors une idée approximative de la quantité énorme qui reste pour l'usage des autres.

Eh ! bien, à ce compte-là, l'on aura beau dire, notre peuple se fait tort. Car peu importe par quel moyen on s'alcoolise, whiskey, gins, liqueurs, vins, bières, le résultat est toujours le même.

DOSE PHYSIOLOGIQUE

Une question se pose tout naturellement ici. Mais quelle quantité de bière pouvons-nous prendre chaque jour sans

en souffrir ? Autrement dit, quelle en serait la dose physiologique ? A cette question il est difficile de répondre. Cette dose physiologique dépend, entre bien d'autres, de deux facteurs principaux : d'une part, de la capacité physique de la personne, et d'autre part, de la force alcoolique du breuvage. Il est certain qu'il y a des constitutions qui peuvent absorber de plus grandes quantités de bière que d'autres. Il est aussi certain que si l'on fait usage d'une bière fortement alcoolisée, comme nous en avons au Canada, et qui porte jusqu'à 15 et même 16 p. c. d'alcool de preuve, cette dose physiologique sera beaucoup plus petite que si l'on fait usage d'une bière ne contenant que 6 à 8 p. c. d'alcool. Encore... pour produire le même effet, il faudrait moins de bière pour un homme de bureau ou de vie sédentaire que pour l'ouvrier ou l'homme des champs. Comme on le voit, cette dose physiologique est difficile à préciser. Mais on peut dire, d'une manière générale, que boire habituellement et journellement, disons trois verres de bière, est dommageable à la santé.

C'est aussi l'opinion qu'émettait dernièrement, dans *la Presse* du 30 juin dernier, M. le docteur Boucher, médecin municipal en chef de la ville de Montréal. Consulté à ce sujet, voici ce qu'il disait : « Chaque verre de bière d'un « demiard contient 1½ once d'alcool. « Cette quantité ne peut pas produire « de bien mauvais effets, si la dose ne « se répète pas. Mais si elle est prise « plusieurs fois par jour, elle est dom- « mageable.»

Cette opinion du docteur Boucher, tous les médecins la contresigneraient, car ils savent, pour employer les propres termes du docteur Galtier-Boissière, que « l'alcoolisme est l'empoisonnement lent mais progressif de l'organisme humain produit par l'usage habituel, quotidien, d'une *quantité relativement faible d'alcool* ».

Or cet empoisonnement est d'autant plus à craindre que les bières consommées au Canada sont généralement fortes en alcool. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur les *Bulletins* que fait paraître de temps en temps l'analyste en chef du gouverne-

ment d'Ottawa, M. A. McGill, et qui contiennent le résultat de l'analyse chimique de nos différentes bières.

BULLETINS OFFICIELS

Je dois dire que dans cette étude des *Bulletins*, il ne sera question que de l'alcool de preuve.

Dans le Bulletin N° 196, publié en 1910, on lit le rapport des analyses faites sur 65 échantillons de bière, recueillis par tout le Canada. On y constate que :

1	bouteille a plus de		5 p. c.	d'alcool.
2	bouteilles ont plus de		6 p. c.	"
2	"	"	7 p. c.	"
3	"	"	8 p. c.	"
17	"	"	9 p. c.	"
15	"	"	10 p. c.	"
12	"	"	11 p. c.	"
9	"	"	12 p. c.	"
5	"	"	13 p. c.	"
3	"	"	15 p. c.	"

Il y a même un échantillon de bière qui porte 15.99 p. c. d'alcool. Comme

on le voit, sur 69 bouteilles, 61 ont plus de 9 p. c. d'alcool. Qu'est-ce à dire ? Sinon que la très grande majorité de nos bières (c'est-à-dire plus de 5-6), sont fortes en alcool, et sont loin de pouvoir être considérées comme des bières douces, légères.

On dira peut-être, mais il a les « lagers ». Ces bières-là, au moins, ne sont pas dommageables. Qu on se détrompe. Elles ont la réputation d'être des bières douces, légères ; mais, en réalité, elles ne le sont pas. Les bières sont réputées et reconnues comme douces et légères, lorsqu'elles contiennent moins de 2 p. c. d'alcool de preuve. Or les « lagers » consommées au Canada sont des boissons dont le pourcentage d'alcool est assez élevé. Je croyais autrefois, comme bien d'autres, que ces « lagers » ne contenaient guère plus de 2 p. c. d'alcool et qu'on en pouvait boire à satiété. J'étais dans l'erreur. En effet, je n'ai pas été peu surpris de constater, dans le Bulletin N° 196, sous la signature de M. A. McGill, que les « lagers », consommées au Canada, ont un pourcentage d'alcool qui varie de

6.47 p. c. à 9.45 p. c. Aussi la loi les considère-t-elle comme des liqueurs enivrantes. Et elle a raison ; car si une personne s'avisait d'en acheter une *caisse*, suivant le conseil de l'annonce, pour faire une excursion, elle en reviendrait plus qu'*incommodée*.

J'ai aussi feuilleté le Bulletin N° 283, publié en 1914 ; on y lit le rapport des analyses faites sur 75 bouteilles de bière. Les résultats sont à peu près les mêmes. Le pourcentage d'alcool varie entre 6.48 p. c. à 13.48 p. c.

J'ai même demandé à M. McGill la dernière analyse en date d'une certaine bière fortement recommandée et annoncée, par le temps qui court, non seulement dans nos grands quotidiens, mais même dans une revue où on est surpris de trouver cette annonce. D'après le rapport de cet analyste, cette bière contient 10.40 p. c. d'alcool de preuve.

J'ai fait le calcul de la quantité d'alcool contenue dans un verre de bière ordinaire, d'un demiard. En le comparant à un verre de gin de la force alcoolique de 40 p. c., j'arrive au

résultat suivant : une personne qui prend quatre verres de cette bière, prend autant et même un peu plus d'alcool que celui qui prend trois verres à vin de ce gin.

Eh ! bien, tel est l'état d'esprit de notre population que tout le monde craindrait beaucoup pour sa santé de prendre régulièrement tous les jours trois verres à vin de ce gin, tandis que fort peu de personnes s'imagineraient se faire tort en buvant quotidiennement quatre verres de cette bière. Et cependant dans l'un comme dans l'autre cas, on prend la même quantité d'alcool, et par conséquent on se fait également tort.

LA BIÈRE EST-ELLE HYGIÉNIQUE ?

Dernièrement, j'ai reçu, par la poste, un feuillet contenant un article paru dans *la Presse* du mois de mars dernier, et intitulé : « La guerre et la tempérance ». L'auteur de l'article, Jean Lefranc (un nom de plume), y parle de la guerre et de l'économie à pratiquer,

s'élève contre la prohibition, en l'efficacité de laquelle il ne croit nullement, et y va de son petit conseil pour favoriser la croisade de tempérance. Pour Jean Lefranc, la meilleure manière de pratiquer la sobriété et l'économie, c'est de faire usage de *boissons économiques et hygiéniques comme la bière et le vin léger.* — On le comprend sans peine, le vin, n'étant pas la boisson habituelle au Canada, ne se trouve ici associé à la bière que pour donner plus de contenance à la thèse de M. Lefranc. Car son article n'est en somme qu'un chaud plaidoyer en faveur de la bière comme breuvage populaire. En effet, sa croyance aux vertus bienfaisantes de cette boisson est telle que, dans un excès de zèle, il va même jusqu'à faire un devoir au gouvernement de ne plus *confondre ce produit avec les boissons nuisibles à la santé.* — Ce conseil fait à nos gouvernants lui aura, au moins, mérité la reconnaissance des brasseurs, si celle des vrais amis de la tempérance lui fait défaut. Car pour ces derniers, la persistance qu'il met à nous répéter que la bière est une *boisson économi-*

que et... *à la portée de toutes les bourses*, rend un peu suspect son désintéressement. Cependant nous ne le chicanerons pas sur ses motifs ; nous admettrons même volontiers qu'il est de bonne foi.

Nous croirons d'autant plus à sa sincérité que Jean Lefranc semble partager l'opinion généralement admise, à savoir que les bières sont inoffensives. Autrefois, au début de la campagne de tempérance, en Europe, des esprits bien disposés avaient cru qu'un des moyens de diminuer, sinon d'arrêter, les ravages de l'alcool, était de préconiser l'usage des vins et des bières. Aussi avait-on décoré ces boissons du nom pernicieux d'*hygiéniques*. Le mot fit fortune ; nous le trouvions dans toutes les bouches. Il se rencontre encore sur les lèvres des gens sans défiance, et cela même dans les classes les plus éclairées. Pourtant cette sécurité n'est *rien moins qu'une erreur, surtout quant à la bière. Car si le vin a répondu en partie à l'attente, la bière, par contre, a complètement fait faillite.*

Jean Lefranc affirme tout simplement que la bière est un *breuvage sain et hygiénique.* Mais alors comment se fait-il que le commerce en est réglementé ? Personne n'ignore qu'il faut une licence pour en vendre, et que toute contravention est sévèrement punie. Pourquoi cela ? Parce que la loi, qui est très sage à ce sujet, classe avec raison la bière parmi les *liqueurs enivrantes,* si elle contient plus de 2½ pour cent d'alcool de preuve. (Art. I, parag. *a.*)

Pourquoi la classe-t-on ainsi ? C'est que les bières qui se consomment habituellement dans notre pays, contiennent de 6 à 15 pour cent d'alcool de preuve. C'est la constatation que l'on peut lire dans le rapport d'une analyse faite sur 140 échantillons de bières vendues au Canada. Ce rapport a paru dans le Bulletin N° 90, sous la signature de M. Thomas MacFarlane, premier analyste du gouvernement d'Ottawa.

Oser prétendre, après une pareille constatation, que la bière [illegible] *saine et hygiénique,* c'est méconna[illegible] complè-

tement les données de la science médicale ; celle-ci, en effet, proclame universellement que toute boisson à base d'alcool est dangereuse. En effet, qui dit *alcool*, dit poison.

A notre ami Lefranc, qui supplie les autorités provinciales de ne plus *confondre la bière avec les boissons nuisibles à la santé*, nous répondrons enfin, avec le docteur Triboulet, médecin des hôpitaux de Paris, et la meilleure autorité en la matière : « Entre vins, « bières et alcools, il n'y a qu'une diffé- « rence de plus ou moins NUISIBLE. « Il n'y a pas de *boissons alcooliques* « *hygiéniques.* »

Cette opinion du docteur Triboulet a été confirmée en toutes lettres par les médecins de la province de Québec, consultés à ce sujet, dans un référendum, en 1912.

LA BIÈRE FAVORISE-T-ELLE LA TEMPÉRANCE ?

C'est une erreur plus grande encore de croire, comme Lefranc, que l'usage de la bière favorise la tempérance.

C'est le contraire qui est vrai. L'expérience faite dans notre pays et ailleurs le démontre. En voici quelques preuves.

Le docteur Jacques Bertillon, chef des travaux statistiques de la ville de Paris, a publié dans *l'Etoile Bleue* (mars et avril 1912), une étude très intéressante sur la consommation de l'eau-de-vie dans les grandes villes françaises. Il a calculé la quantité d'alcool, de vin, de bière, de cidre bue par habitant dans 33 villes dont la population dépasse 40,000 habitants, et il a constaté que les lois de 1897 et de 1900, qui ont augmenté l'impôt et les droits du gouvernement sur l'alcool, et abaissé les taxes sur le vin et la bière, ont assuré en partie la déroute de l'alcool et le triomphe du vin. Il ressort, en effet, de cette étude que là où le vin est la boisson populaire, la consommation des alcools proprement dits a diminué. Par contre, il ressort de son travail que là où l'on boit habituellement de la bière, l'on boit autant d'alcool que précédemment.

Et d'une...

C'est dans le nord de la France que se fait la plus grande consommation de bière, comparativement au centre et au midi, où le vin est la boisson populaire. Et pourtant, c'est dans le nord de la France que l'alcoolisme fait le plus de ravages. Pendant que dans le midi et le centre, la consommation annuelle de l'alcool est de 1 litre à 1½ litre pour chaque habitant, elle varie dans le nord de 7 à 12 litres. Dans le département de la Seine-Inférieure, elle est même de 12 litres 85 (1911).

Et de deux...

En Belgique, la bière est la boisson nationale. Or, la consommation des eaux-de-vie s'est élevée de 563,917 hectolitres, en 1890, à 639,444 hectolitres, en 1909. La bière favorise donc le goût des boissons spiritueuses.

Et de trois...

L'Allemagne..., mais on l'appelle le *royaume de la bière*. Si cette boisson favorise la tempérance, comme le croit ou le prétend Jean Lefranc, on y devrait boire beaucoup moins d'alcool qu'ailleurs. C'est malheureusement dans ce pays-là que la consommation

moyenne de l'alcool est le plus forte. Elle est annuellement de 5 litres et 7-10 pour chaque habitant, tandis qu'elle est de 4 litres en France, pays, paraît-il, le plus alcoolisé.

Et de quatre...

Au Canada, la consommation moyenne de la bière va toujours en augmentant ; elle était pour chaque tête de la population et par an

en 1869 : 2 gallons 290
en 1890 : 3 gallons 360
en 1912 : 6 gallons 598

Si la thèse de notre ami Lefranc était juste, nous aurions vu la consommation moyenne de l'alcool diminuer dans la même proportion. Or cette dernière consommation est restée sensiblement la même depuis quarante ans, pendant que celle de la bière a presque triplé.

Et de cinq...

J'en passe et des meilleures. C'en est assez pour prouver que l'assertion de Lefranc ne tient pas devant les faits. J'ajouterai cependant ceci. La

Suède est, avec la Hollande, le pays où la croisade antialcoolique a obtenu le plus d succès, en Europe. L'on y boit beaucoup moins de boissons fortes qu'autrefois. Cependant, chose extraordinaire, le nombre de contraventions et condamnations pour délits d'ivresse, sur la voie publique, n'a pas diminué à Stockholm, capitale de la Suède, et serait en progression à Christiana. A quoi cela est-il dû ? A ce que le commerce de la bière y est presque entièrement libre. Aussi, dans ce pays la bière est consommée en très grande quantité, et constitue une boisson enivrante. Je rapporte ces faits pour, si c'est possible, dessiller les yeux à notre ami Lefranc, et l'engager à mettre de côté sa suggestion faite au gouvernement, à savoir de rendre ce commerce plus libre encore. En tout cas, il est fort peu probable que nos gouvernants, gens avertis, prêtent même l'oreille à une idée aussi contraire à l'ordre public.

LA BIÈRE EST-ELLE UN REMÈDE CONTRE L'ALCOOLISME ?

Autrement dit, la bière guérit-elle les ivrognes et les alcooliques de leur goût de boire des boissons fortes ? C'est une illusion dont se bercent encore certains utopistes. Mais malheureusement les faits ne répondent pas à leur attente.

Voyons, franchement là, mon ami Lefranc osera-t-il conseiller à un buveur immodéré, une fois revenu de sa crise, de boire de la bière ? Non, n'est-ce pas ? Car ce serait le moyen le plus sûr de le faire retomber. S'il osait lui donner pareil conseil, je serais forcé de lui dire qu'il ne connaît pas le premier mot de ce dont il parle.

Pour ces buveurs-là au moins, la bière n'est donc pas à conseiller. L'est-elle pour les autres buveurs modérés, pour ces alcooliques, pour tous ceux enfin qui boivent par habitude, par goût ? Pas plus. On a cru autrefois que la bière serait un dérivatif à l'abus des boissons fortes. Mais aujourd'hui on est revenu de cette idée. Car l'observation journalière, et l'expé-

rience de tous les pays ont démontré son inefficacité et sa faillite.

Et cela se comprend facilement. Conseiller aux buveurs de faire plutôt usage de la bière, mais c'est tout simplement substituer une boisson alcoolique à une autre. Le goût morbide de l'alcool ne s'atténuera pas par l'usage de la bière. Au contraire, cette boisson entretiendra chez le sujet cet appétit alcoolique, qui, comme on le sait, s'acquiert facilement, mais se perd rarement. En un mot, conseiller à un buveur de faire usage de la bière, c'est lui enseigner le moyen de s'alcooliser davantage, et non de se guérir.

Aussi Jean Lefranc aura beau répéter que « la bière est un puissant dérivatif à l'abus des liqueurs enivrantes, et un remède contre l'alcoolisme », il n'empêchera pas que les statistiques de tous les pays démontrent, comme je l'ai déjà prouvé, que, où l'on boit de la bière, c'est aussi là que l'on consomme le plus de boissons spiritueuses, et que par conséquent, loin d'être un remède, la bière est plutôt une cause excitatrice de l'alcoolisme.

A mon humble avis, il n'y a qu'une méthode qui vaille, sinon pour guérir, du moins pour traiter ces pauvres personnes adonnées à la boisson : c'est l'abstinence totale. Pour arriver à ce résultat, il faut les persuader, en faisant leur éducation sur ce sujet et en fortifiant leur volonté. On n'obtient ce résultat qu'en faisant appel aux idées d'ordre supérieur et surnaturel.

LA BIÈRE EST UNE BOISSON DANGEREUSE

N'exagérons pas. Du reste, notre cause n'a pas besoin d'exagération. Sans doute, prendre de la bière de temps à autre n'offre aucun danger pour la santé. Mais en prendre journellement, disons quelques verres, est certainement dommageable. Car pour une personne dans ce cas, il y a un danger réel de s'alcooliser.

Qu'arrive-t-il, généralement, chez quelqu'un qui fait un usage habituel de cette boisson ? D'abord ce n'est pas avec goût qu'il boit son verre de bière. Il y a même un peu de répu-

gnance. Bientôt le goût s'acquiert, se développe, et l'accoutumance est établie. Alors naît chez cet individu un besoin presque impérieux de boire. C'est un *assoiffé* à heure fixe. Un verre ne suffit pas ; il en faut un autre. La soif de toute boisson alcoolique a cela de particulier, qu'elle va toujours en augmentant d'intensité. Bientôt la bière ne suffit plus. Et ainsi notre buveur de bière, sans trop s'en apercevoir, acquiert le goût des boissons fortes. Et il devient, en fin de compte, un *alcoolique*.

L'alcoolisme, on le sait, est souvent le fruit de l'ignorance. C'est surtout vrai, avec la bière ; on s'alcoolise sans le vouloir et sans le savoir. L'alcoolisation est à longue échéance, c'est vrai, mais n'en est pas moins certaine. Une des meilleures preuves que j'en puisse apporter, c'est que les compagnies d'assurance, qui s'y connaissent pas mal sur la durée probable de la vie d'une personne, refusent d'émettre une police en faveur de tout candidat qui boit habituellement de la bière ; ou bien elles élèvent le taux des primes.

Car elles savent que cette personne abrège ses jours et vivra moins longtemps que celle qui ne boit pas du tout.

Ces compagnies d'assurance savent encore qu'il en est de la bière comme de toute autre boisson à base d'alcool. L'habitude d'en boire, en développe le goût ; et cet appétit va même quelquefois jusqu'à la passion. Et de la passion de la bière à celle des boissons fortes, la distance n'est pas grande. L'expérience démontre même qu'elle se franchit souvent. Tel passionné d'alcool aujourd'hui était autrefois un buveur de bière.

Pourquoi ces compagnies refusent-elles encore d'assurer un tel buveur ? C'est qu'elles savent qu'un grand nombre de morts subites, vers la cinquantaine, n'ont d'autre explication, dans bien des cas, que cette funeste habitude.

Tous les médecins connaissent aussi la maladie spéciale à ces buveurs, et qu'on appelle *Beer-Drinker's Heart*, sorte de dégénérescence graisseuse du cœur. Cette maladie est tellement fréquente en Allemagne que, dans les hôpi-

taux de Munich, sur chaque groupe de 16 personnes qui meurent, il y en a une qui décède de cette maladie-là.

Enfin, une des meilleures preuves que les buveurs de bière s'alcoolisent, tout comme les autres buveurs, c'est le triste état de leur descendance, au triple point de vue physique, moral et intellectuel. Tout comme les buveurs d'alcool, ils empoisonnent la source de la vie ; et il en sort, pour le châtiment de leur vice, une génération avariée.

Les enfants des parents buveurs viennent nombreux généralement. Mais malheureusement, ils ne naissent que pour mourir jeunes. Voyez ce qui se passe en Bavière, où l'abus de la bière est élevé au rang d'une vertu nationale. La mortalité infantile y est de 300 sur 1,000 enfants âgés de moins d'un an.

Le docteur Kraipelin, de Munich, la capitale de ce petit « royaume de la bière », nous apporte des chiffres qui prouvent que l'alcoolisation des parents par la bière exerce également une influence délétère sur les enfants. Il a étudié 25 familles alcoolisées par la

bière ; elles comptaient 216 naissances.

Il n'y eut pas moins de 33 morts-nés.

Cinquante des 183 qui naquirent vivants moururent en deça de la première année (soit 32 p. c.).

Des 98 enfants dont il put, dans la suite, observer le *curriculum vitæ*, il en trouva 59 qui étaient plus ou moins atteints dans leurs moyens intellectuels, et 17 l'étaient dans leur constitution physique. Il n'y en eut que 23 sur 183 qui demeurèrent indemnes et n'eurent aucune tare atavique.

Notre ami Lefranc osera-t-il [illegible]ore répéter que la bière est saine et [illegible]-nique ? — Oh ! je l'entends déja me répliquer : « C'est l'usage que nous recommandons seulement. Et c'est l'abus qui cause tous ces malheurs. » — Soit !... mais voudrait-il nous dire où finit l'usage, et où commence l'abus ? C'est chose très difficile. Dans tous les cas, je ne me fierais pas du tout à Jean Lefranc pour tracer cette ligne de démarcation entre l'usage et l'abus, attendu qu'il croit trop aux vertus bienfaisantes de la bière.

CONCLUSIONS

C'est une erreur de croire que la bière est un breuvage sain et hygiénique.

C'est plus qu'une erreur de croire que l'usage de la bière favorise la tempérance ; c'est même une faute, car il produit justement le contraire.

Enfin, il ne faut pas laisser s'accréditer l'idée de la bienfaisance de cette boisson. Elle a déjà trop longtemps vécu, et fait trop de victimes. Il faut enlever à la bière cette enseigne trompeuse, et la montrer telle qu'elle est, avec tous les dangers que comporte son usage habituel. Il faut répandre de la lumière sur son rôle néfaste, et créer une mentalité nouvelle à son sujet. C'est le devoir de tous les vrais amis de la tempérance.

Il est une chose certaine, c'est que dans notre pays on boit de plus en plus de la bière, et que les journaux ont leur part de responsabilité dans cette progression constante.

Il est une autre chose certaine, c'est que les bières consommées au Canada

sont en très grande majorité fortement alcoolisées. A ce compte-là, notre peuple s'empoisonne. C'est un nouveau moyen d'alcoolisme, d'autant plus sûr que l'usage de la bière n'empêche pas l'usage des boissons distillées, mais au contraire le favorise.

Je termine en formulant le vœu que les journaux et les revues qui publient ces annonces, mettent en regard le degré d'alcool de ces bières, avec l'article de la loi des Licences, qui classe comme *liqueurs enivrantes* toutes boissons portant plus de 2 ½ p. c. d'alcool de preuve. Ce serait au moins un correctif. Rien n'empêche que ces journaux et ces revues avertissent de temps en temps leurs lecteurs que la bière n'est pas une nourriture qui vaille, qu'au contraire elle est un aliment dangereux, à cause de l'alcool qu'elle contient, et que son usage quotidien offre des dangers réels au point de vue de la santé individuelle et familiale. Ce serait là faire une action très profitable pour l'œuvre de la tempérance.

PUBLICATIONS RECOMMANDÉES

"Compte rendu du Congrès de Tempérance de Québec, 1910" : 800 pages, grand in-8. Franco par la poste ; relié, **$1.00**, en brochure, **75 sous**.

"Directoire pour la lutte contre les débits de boissons" 36 pages, grand in-8. Franco par la poste, **25 sous.**

"Catalogue de l'exposition antialcoolique" : R. P. Hugolin, O. F. M. : 100 pages, grand in-8 ; **10 sous l'unité.**

"Vœux du Congrès de Tempérance de Québec : programme d'action antialcooliqne ; **5 sous l'unité, 50 sous la douzaine, $3.00 le cent.**

Statuts & Règlements de la Croix Noire : **5 sous l'unité, au cent $3.00.**

La lutte antialcoolique et les Brasseurs Tract des lectures sociales populaires : série à **10 sous l'unité, $1.00 la douzaine, $7.50 le cent.**

"**Le Croisé**", bulletin mensuel d'action sociale catholique et organe du Conseil Central de la Croix Noire : **5 sous le numéro, 50 sous par année.**

On peut obtenir ces différentes publications au Secrétariat général des Œuvres de l'Action Sociale Catholique, 101, rue Sainte-Anne, Québec.

Par quantités, les brochures de la "Série à cinq sous" l'unité, des éditions de l'A. S. C., sont cédées aux conditions suivantes :

A la douzaine 40 sous, au cent $3.00, au mille $25.00, en librairie.

Québec — Imp. L'Action Sociale Limitée

103, rue Sainte-Anne, 103